

Québec, le 24 février 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Questions écrites au feuilleton 133-134-135-136-137-138-139-140-141

Cher collègue,

J'ai pris connaissance des questions inscrites au feuilleton le 10 février 2016 par le député de Nicolet-Bécancour au sujet des orientations prévues au plan d'action 2015-2020 de la Stratégie maritime du gouvernement du Québec portant sur l'axe 1 chapitre 6, l'axe 2 chapitres 4, 5 et 6, l'axe 3 chapitre 6 et l'axe 4 chapitre 4.

La Stratégie maritime a été annoncée le 29 juin 2015. Depuis le lancement, notre gouvernement a annoncé le Programme de soutien aux investissements dans les infrastructures de transport maritime, qui représente une enveloppe de 200 millions de dollars sur cinq ans. Le programme se décline en trois volets :

- Volet 1 : Infrastructures maritimes et intermodales en transport des marchandises;
- Volet 2 : Projets pilotes en transport des marchandises;
- Volet 3 : Infrastructures maritimes en transport des personnes.

Par ailleurs, notre gouvernement bonifiera l'économie québécoise, particulièrement le secteur manufacturier, avec une nouvelle approche pour le Québec, c'est-à-dire la mise en place de zones industrielo-portuaires. Ces zones seront situées à proximité d'un littoral maritime ou d'une voie d'eau intérieure associant des activités industrielles et portuaires. Son objectif vise à créer des emplois et à augmenter la valeur des exportations québécoises. Notre gouvernement veut concentrer le développement de ces zones à proximité des principaux ports commerciaux au Québec, lesquels se retrouvent dans différentes régions du Québec. Dans le budget 2015-2016, le gouvernement prévoit, pour les cinq prochaines années, une enveloppe de 350 millions de dollars afin de favoriser les investissements privés en misant sur les infrastructures logistiques et portuaires au Québec ainsi qu'à appuyer les activités des chantiers maritimes.

...2

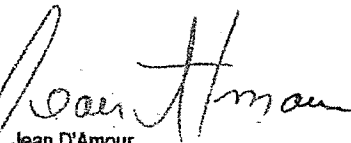
En décembre 2015, le gouvernement du Québec a transmis un projet type d'entente de collaboration aux 16 ports commerciaux présentant un potentiel de développement de zone industrielo-portuaire. Ces ententes pourront être ajustées en fonction de la nomenclature des acteurs locaux participants.

Avec l'implantation de zones industrielo-portuaires, nous verrons une augmentation du trafic maritime sur le Saint-Laurent. Par ce fait, notre gouvernement est soucieux d'assurer la protection des écosystèmes et de la gestion du risque potentiel de déversement maritime de matières dangereuses. Ainsi, nous créerons un centre d'expertise de haut niveau afin de développer, au Québec, les meilleures pratiques fondées sur la recherche de pointe. Ce centre d'expertise sera implanté aux Îles-de-la-Madeleine afin de tirer profit du savoir des gens de la mer et de la connaissance exhaustive qu'ils ont de la sensibilité des écosystèmes littoraux et du milieu marin. Ce centre unique contribuera à la création d'emplois de qualité dans cette région. Le milieu municipal sera le principal bénéficiaire du développement de cette expertise, et ce, au bénéfice de la population québécoise. Avec la Stratégie maritime, nous offrons les outils nécessaires à tous les Québécois pour faire de ce majestueux cours d'eau un outil économique, environnemental et social de premier plan.

À l'horizon 2030, la Stratégie maritime permettra la création de 30 000 nouveaux emplois directs et des investissements publics et privés de 9 milliards de dollars.

En date d'aujourd'hui, nous avons confirmé et annoncé 41 projets, réalisé des investissements de 95,1 millions de dollars et cela a généré des investissements totaux de près de 700 millions de dollars. Notre Stratégie maritime génère de l'engouement et de l'implication dans le milieu maritime et nous en sommes très fiers.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean D'Amour
Ministre délégué aux Affaires maritimes
Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent

- 133) M. Martel (Nicolet-Bécancour) – **10 février 2016**
Au ministre délégué aux Affaires maritimes

Une des orientations prévues au plan d'action 2015-2020 de la stratégie maritime du gouvernement (axe 2 du chapitre 4) consiste à « accroître le financement complémentaire du secteur privé dans les sites portuaires en les modernisant et en augmentant leur capacité. »

Le ministre peut-il m'indiquer de combien, en dollars, a augmenté le financement complémentaire du secteur privé dans les différents sites portuaires du Québec? Peut-il fournir les montants et la part relative de financement du secteur privé dans les différents sites portuaires du Québec pour chacune des années 2014-2015 et 2015-2016, de même que les prévisions et/ou objectifs pour les années 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020?

- 134) M. Martel (Nicolet-Bécancour) – **10 février 2016**
Au ministre délégué aux Affaires maritimes

Une des orientations prévues au plan d'action 2015-2020 de la stratégie maritime du gouvernement (axe 4 du chapitre 4) consiste à « déterminer d'autres moyens financiers pour aider l'industrie navale, notamment des solutions de rechange pour la caution et les garanties concernant la construction navale. »

Le ministre peut-il m'indiquer quelles actions ont été entreprises afin de réaliser cette orientation? Quels autres moyens financiers ont été identifiés pour aider l'industrie navale? Lesquels ont été mis en œuvres et sous quelle forme?

Le ministre et son secrétariat ont-ils eu des échanges avec le ministère de l'Économie ou Investissement Québec à ce sujet et quels ont été les résultats concrets de ces échanges?

- 135) M. Martel (Nicolet-Bécancour) – **10 février 2016**
Au ministre délégué aux Affaires maritimes

Une des orientations prévues au plan d'action 2015-2020 de la stratégie maritime du gouvernement (axe 4 du chapitre 4) consiste à « travailler de concert avec le gouvernement fédéral afin que les chantiers maritimes québécois participent au renouvellement de la flotte de navires canadiens. »

Le ministre peut-il m'indiquer quelles actions ont été entreprises afin de réaliser cette orientation? Depuis le lancement de la stratégie maritime, quels sont les nouveaux projets à travers lesquels les chantiers maritimes québécois participent au renouvellement de la flotte de navires canadiens? Quelle est la valeur et quelles sont les retombées estimées de ces projets?

De plus, quels échanges le ministre et son secrétariat ont-ils eu avec des représentants du gouvernement fédéral dans le cadre de cette orientation?

- 136) M. Martel (Nicolet-Bécancour) – **10 février 2016**
Au ministre délégué aux Affaires maritimes

Une des orientations prévues au plan d'action 2015-2020 de la stratégie maritime du gouvernement (axe 2 du chapitre 5) consiste à « poursuivre les travaux visant la mise en place d'une gestion intégrée des risques liés aux incidents maritimes potentiels, dans le respect de l'approche et des principes du système québécois de sécurité civile. »

Le ministre peut-il m'indiquer quelles actions ont été entreprises afin de réaliser cette orientation? Depuis le lancement de la stratégie maritime, quels travaux ont été réalisés impliquant quels ministères, organismes et paliers de gouvernements?

De plus, quels échanges le ministre et son secrétariat ont-ils eu avec des représentants du gouvernement fédéral, des municipalités et d'autres ministères et organismes publics dans le cadre de cette orientation?

- 137) M. Martel (Nicolet-Bécancour) – **10 février 2016**
Au ministre délégué aux Affaires maritimes

Une des orientations prévues au plan d'action 2015-2020 de la stratégie maritime du gouvernement (axe 1 du chapitre 6) consiste à « appuyer les petites et moyennes entreprises (PME) du secteur maritime, notamment en diminuant leur fardeau fiscal. »

Le ministre peut-il m'indiquer quelles actions ont été entreprises afin de réaliser cette orientation? Depuis le lancement de la stratégie maritime, qu'a fait concrètement le gouvernement afin d'appuyer les PME du secteur maritime et de diminuer leur fardeau fiscal?

- 138) M. Martel (Nicolet-Bécancour) – **10 février 2016**
Au ministre délégué aux Affaires maritimes

Une des orientations prévues au plan d'action 2015-2020 de la stratégie maritime du gouvernement (axe 2 du chapitre 6) consiste à « travailler de concert avec le gouvernement fédéral et les communautés locales concernées, afin de résoudre les problématiques liées aux infrastructures maritimes du Nunavik, soit à leur entretien et à leur réhabilitation, au besoin. »

Depuis le lancement de la stratégie maritime, qu'a fait concrètement le gouvernement afin de résoudre les problématiques liées aux infrastructures maritimes du Nunavik? Quels projets ont-ils été identifiés et/ou réalisés afin de résoudre ces problématiques?

De plus, quels échanges le ministre et son secrétariat ont-ils eu avec des représentants du gouvernement fédéral et des communautés locales concernées afin de résoudre les problématiques dans le cadre de cette orientation?

- 139) M. Martel (Nicolet-Bécancour) – **10 février 2016**
Au ministre délégué aux Affaires maritimes

Une des orientations prévues au plan d'action 2015-2020 de la stratégie maritime du gouvernement (axe 3 du chapitre 6) consiste à « examiner comment le caractère unique des Îles-de-la-Madeleine peut être pris en compte adéquatement dans les actions gouvernementales, l'offre de service public et sa désignation officielle. »

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette orientation, par quels moyens le gouvernement a-t-il examiné comment le caractère unique des Îles-de-la-Madeleine peut être pris en compte? Quelles actions concrètes ont-elles été posées et quels en ont été les résultats?

- 140) M. Martel (Nicolet-Bécancour) – **10 février 2016**
Au ministre délégué aux Affaires maritimes

Une des orientations prévues au plan d'action 2015-2020 de la stratégie maritime du gouvernement (axe 3 du chapitre 6) consiste à « mettre en place des moyens d'information, de consultation ou de concertation en vue de favoriser l'acceptabilité sociale et l'implication des collectivités » et à « favoriser le dialogue entre les différents représentants de l'industrie maritime, dans le but de faire prospérer l'économie maritime, notamment pour assurer un arrimage entre les actions du gouvernement et les besoins de l'industrie. »

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces orientations :

- quels moyens ont-ils été mis en œuvre afin de favoriser l'acceptabilité sociale et l'implication des collectivités?
- quelles actions concrètes ont-elles été posées afin de favoriser le dialogue entre les différents représentants de l'industrie maritime?

De plus, quels échanges le ministre et son secrétariat ont-ils eu avec des représentants de l'industrie maritime et des collectivités concernées en lien avec la mise en œuvre de ces orientations?

141) M. Martel (Nicolet-Bécancour) – **10 février 2016**
Au ministre délégué aux Affaires maritimes

Une des orientations prévues au plan d'action 2015-2020 de la stratégie maritime du gouvernement (axe 3 du chapitre 6) consiste à « offrir des occasions pour revitaliser certains territoires en facilitant la mise en valeur du patrimoine maritime. »

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette orientation, quelles occasions ont-elles été offertes et/ou identifiées afin de revitaliser certains territoires? Comment le gouvernement a-t-il, depuis le lancement de sa stratégie maritime, facilité la mise en valeur du patrimoine maritime? Quelles actions concrètes ont-elles été posées et quels en ont été les résultats?

142) M. Jolin-Barrette (Borduas) – **10 février 2016**
Au ministre de la Sécurité publique

Le 17 décembre 2014, le gouvernement annonçait la mise en place de modifications au « Règlement sur les systèmes de loteries » et aux « Règles sur les systèmes de loteries » adoptés en vertu de la « Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement ».

Depuis l'entrée en vigueur des modifications en janvier 2015, plusieurs organismes à but non lucratif de notre circonscription nous ont interpellés à l'égard de la nouvelle réglementation, qui pose une problématique.